

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : FCEI/ACAGNEQ

Référence : Section 3 de SCGM-1, document 1 – Impact des prix du gaz sur la clientèle

Préambule :

Page 4 de 21, lignes 22-24 :

« Le tableau suivant présente la progression relative, depuis trois ans, de la portion du gaz de réseau (incluant le gaz de compression) par rapport à la portion transport et distribution sur la facture d'un client résidentiel et commercial type. »

Page 5 de 21, lignes 4-5 :

*« * Moyenne des prix du gaz de réseau pour la période d'octobre à avril appliquée sur une base annuelle »*

Questions :

- 1 a) En date de la préparation de la preuve, quelle était la valeur du gaz naturel sur le marché, pour l'été 2001 et pour un an?
 - 1 b) Expliquer la motivation de SCGM à utiliser les prix "octobre 2000 - avril 2001" et de les appliquer sur une année, plutôt que d'utiliser le prix réel des mois de mai et juin 2001, pour ensuite extrapoler une valeur pour l'été, selon la valeur du marché.
 - 1 c) Quelle aurait été la proportion du gaz dans le tableau si SCGM avait utilisé les prix réels de mai et juin 2001 et son estimé pour le reste de l'été?
-

Réponse :

- a) En date du 12 juin 2001, la valeur sur le marché pour l'été 2001 était de 5,66 \$/GJ et de 5,94 \$/GJ pour la période d'un an.
-

- b) Afin de faire un comparable sur une même base, SCGM a utilisé, pour les années 1998-1999 et 1999-2000, la même période à partir de l'année 2000-2001 (oct. 2000 à avril 2001) compte tenu qu'elle n'était pas complète. De plus, SCGM voulait utiliser les prix réels pour se rapprocher de la réalité.
- c) Pour le résidentiel, la proportion de gaz aurait été de 43 % tandis que pour le CII, cette proportion aurait été de 53 %.